

Grande matinée électorale Genre à la Maison des Elections entre le Questeur de la CENI en charge du Cadre de Concertation Genre et Elections et 125 Femmes politiques.

C'est ce vendredi 19 septembre 2014 qu'en partenariat avec la CENI, la Ligue des Femmes Congolaises pour les Elections (LIFCE) a organisé un atelier d'échange d'information et d'analyse sur les enjeux du processus électoral en République Démocratique du Congo.

Après le mot d'ouverture prononcé par la Secrétaire Général de LIFCE, Madame Thérèse Dikangu, au nom de Madame Eve BAZAIBA, la parole a été donnée à

Madame Chantal Ngoyi Tshite Wetshi, Questeur de la CENI. Au cours de son intervention, elle a invité les femmes politiques à se mobiliser massivement pour arracher des sièges aux élections Urbaines, Municipales et Locales dont l'inscription des candidatures débutera le 10 décembre 2014.

Dans son speech, elle a indiqué que notre pays va se développer lorsqu'il y aura le respect de droit de la personne à part entière pour accéder à son bien être. Cela n'est possible que si la gestion de la cité est efficace. Ce sont les hommes et les femmes qui doivent gérer la cité, a-t-elle indiqué.

Devant la difficulté qu'à la femme à participer aux instances de décision, il appartient à la femme, elle-même, de se battre pour intégrer les différents niveaux de responsabilité dans notre société en mettant en place des stratégies efficaces pour ce faire. C'est la raison pour laquelle, elle a invité les femmes politiques à sensibiliser leurs futurs électrices et électeurs à venir consulter les listes électorales provisoires qui seront affichées bientôt par la CENI aux différents sites de vote, et cela, dans le cadre de l'opération de fiabilisation qui sera bientôt lancée par la CENI, car a-t-elle martelé, c'est maintenant que doit se préparer les élections.

En vue d'accompagner la femme dans cette conquête, la CENI a mis en place un Cadre de Concertation, Genre et Elections, dans le but de renforcer la politique de lutte contre toute discrimination à l'égard de la femme. Ce Cadre est un lieu d'échanges à construire ensemble avec les femmes pour affuter les stratégies pour que la femme participe à la gouvernance

locale, a souligné Mme Chantal Ngoyi.

Mais, cela demande une conjugaison d'efforts et une synergie d'actions, car le pouvoir de la femme va venir d'elle-même et c'est à elle de se démarquer des pratiques et autres us et coutumes qui avilissent la femme afin de les changer, a reconnu Madame le Questeur devant la presse.

Par la suite le Directeur des opérations de la CENI, M. Ronsard Malonda a, dans un jeu de questions-réponses, amené les 125 femmes participantes à comprendre les enjeux des élections urbaines, municipales et locales. Il a abordé tour à tour les questions liées aux types de scrutins à organiser, les électeurs, les personnes à élire à travers les différents scrutins, les circonscriptions électorales, les références légales relatives aux élections urbaines, municipales et locales ainsi que les grandes lignes du calendrier électoral publié par la CENI.

Les préoccupations des femmes ont porté sur divers aspects du processus électoral, notamment, les conditions d'éligibilité, la prise en compte de la parité dans les listes des candidatures au sein des partis politiques, la problématique de nouveaux majeurs, la délivrance des duplicata des cartes d'électeur.

Le Rapporteur de la CENI, M. Jean-Pierre Kalamba, fixe l'opinion sur l'évolution de l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation de cartographies opérationnelles.

C'était ce vendredi 19 septembre 2014, au siège de la CENI au cours du point de presse hebdomadaire de l'Institution électorale. Chiffre à l'appui et se servant de la projection de la carte qui retrace l'évolution des opérations par territoire, le Rapporteur de la CENI a présenté les données du monitoring à la date du 18 septembre 2014 de la manière suivante:

- Fin de la collecte des données dans 126 territoires sur 150 de la deuxième aire opérationnelle. La collecte des données se poursuit encore dans 24 territoires suivants :

A l'Equateur : Monkoto ;

En Province Orientale : Yahuma, Wamba et Mambasa ;

Au Nord-Kivu : Masisi ;

Au Maniema : Kasongo, Kalehe, Mwenga et Walungu ;

Au Katanga : Mutshatsha, Kalemie, Lubutu, Pangi ;

Au Kasaï Oriental : Kamiji, Lubao, Gandajika, Katanda, Lupatapata, Miabi et Tshilenge ;

Au Kasaï Occidental : Kamonia.

Pendant ce temps, le travail de centralisation des données se poursuit et certains territoires l'ont achevé.

A la fin de cette étape de la collecte des données, la CENI lancera bientôt, la deuxième phase de l'opération à savoir, la fiabilisation du fichier électoral. Cette phase exige l'implication directe et totale des électeurs. C'est donc une phase cruciale a dit le rapporteur de la CENI.

En quoi consiste cette phase, s'est-il interrogé?

La fiabilisation du fichier électoral, je le répète, est un ensemble d'activités qui consistent à :

identifier et intégrer dans le fichier électoral les électeurs dits « omis » ;

répartir les électeurs dans les sites de vote ;

Extraire du fichier électoral les cas d'enregistrement multiples d'électeurs (doublons) ;

produire des statistiques crédibles d'électeurs par circonscription électorale de base (groupement et commune) et par site de vote.

Cette phase se déroulera en deux étapes suivantes:

l'affichage des listes électorales provisoires par la CENI, aux sites de vote et ;

la consultation des listes électorales provisoires par les électeurs aux sites de vote mentionnés sur les cartes d'électeur.

A l'étape de l'affichage des listes électorales, la CENI affichera les listes électorales provisoires dans les sites de vote situés dans des écoles et autres bâtiments publics.

A l'étape de la consultation des listes électorales provisoires par les électeurs, chaque électeur devra se rendre personnellement muni de sa carte d'électeur au site de vote mentionné sur sa carte d'électeur pour voir si son nom y figure ou pas. S'il ne trouve pas son nom, il doit faire sa réclamation pour correction auprès de l'agent de la CENI basé sur le site de vote. Cette étape se fera au même moment que l'affichage des listes.

Deux cas se présentent :

Pour les électeurs habitant dans les milieux urbains: chaque électeur devra se rendre, avec sa

carte d'électeur, à l'école qui abrite le site de vote tel qu'indiqué sur sa carte d'électeur ;

Pour les électeurs habitant dans les milieux ruraux : chaque électeur devra se rendre, avec sa carte d'électeur, au site de vote situé à l'école la plus proche de son village de résidence dans le même groupement.

La CENI annoncera, les jours qui viennent, les dates de début et de clôture de la consultation des listes électorales provisoires sur l'ensemble du territoire national, sauf dans le territoire de Befale, en province de l'Equateur où cette opération a été effectuée à l'occasion de la reprise du scrutin législatif partiel du 24 juin 2014.

Afin de permettre aux électeurs ayant perdu leurs cartes d'électeur de participer à la consultation des listes électorales provisoires, la CENI prendra, bientôt une décision mettant fin à la suspension de la délivrance des duplicata des cartes d'électeur.

Toutefois, la CENI, par la bouche de son Rapporteur, encourage les électeurs ayant perdu leurs cartes d'électeur à se rendre d'abord aux antennes de la CENI situées aux chefs-lieux de chaque territoire et dans les villes afin de voir si leurs cartes d'électeur ne se trouvent pas dans les lots des cartes ramassées et entassées aux antennes afin de les récupérer.

Au niveau de Kinshasa, les antennes de la CENI sont réparties de la manière suivante :

Antenne de Limete (voir la Maison communale de Lemba) pour les électeurs habitants les communes de Limete, Lemba, Kisenso, Ngaba, Makala et Matete ;

Antenne de Gombe (voir la Maison communale de Kinshasa) pour les électeurs habitants les communes de la Gombe, Kinshasa, Barumbu, Lingwala et Kintambo ;

Antenne de N'djili au n°2 et 4 de l'avenue Luika, au quartier II pour les électeurs de N'djili, Masina et Kimbanseke ;

Antenne de N'Sele (voir Maison communale de N'Sele à Kinkole) pour les électeurs de N'Sele et Maluku ;

Antenne de Kalamu (voir la Maison communale de Kalamu) pour les électeurs de Kalamu, Kasa-Vubu, Bandalungwa, Ngiri-Ngiri, Bumbu et Selembao ;

Antenne de Ngaliema (voir la Maison communale de Ngaliema) pour les électeurs de Ngaliema et de Mont Ngafula.

Dans les autres de provinces, c'est au Chef-lieu de chaque territoire et dans les villes.